



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°18 :

CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – SUBVENTION d'AIDE AU FONCTIONNEMENT – PROJET PETITE ENFANCE ET HANDICAP

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 25

Absents : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

Absents : Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Sandrine JOVENE

DOSSIER N° 18 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – SUBVENTION d'AIDE AU FONCTIONNEMENT – PROJET PETITE ENFANCE ET HANDICAP

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Depuis plusieurs années, la direction Petite Enfance du Bouscat, à l'instar de la direction Jeunesse et des Affaires Scolaires, s'attache à favoriser l'accueil de tous les enfants, en portant une attention particulière à ceux d'entre eux présentant un trouble ou un handicap complexifiant leur intégration dans les établissements.

Un dispositif a été mis en œuvre sur la direction petite enfance permettant un accueil de qualité de ces enfants et de leur famille. Il consiste à :

- Former régulièrement les agents sur l'accueil des enfants en situation de handicap en crèche ou chez l'assistante maternelle,
- Maintenir un poste de renfort (en contrat aidé) sur le multiaccueil Les Mosaïques,
- Consacrer une enveloppe d'heures d'intervention de la psychologue et du médecin pédiatre référent pour l'observation et l'accompagnement des professionnels et des parents,
- Verser une indemnité de sujétion aux assistantes maternelles accueillant un enfant en situation de handicap,
- Formaliser un cadre d'échanges partenarial permettant de proposer des solutions « sur mesure » adaptées à chaque situation.

A travers son Fond Publics et Territoire et une subvention de 26 000 €, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde reconnaît et soutient financièrement le dispositif mis en œuvre par la direction petite enfance pour l'année 2019.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'aide financière proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ci-annexé,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
33 voix POUR**

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée,

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 chapitre 011.

Fait et délibéré le 10 décembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V.7